

# Informations utiles relatives au Smart Fund Plan

## Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Prime minimale** : 2.500 € via prime unique.
- **Coûts** : 3% de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : des primes complémentaires sont possibles à partir de 1.500 €.
- **Coûts récurrents liés aux fonds** : ils dépendent du fonds et sont automatiquement imputés aux valeurs d'unités. Ils sont mentionnés dans les règlements de gestion de chaque fonds.
- **Rachat** : Des rachats ponctuels ou planifiés (mensuels, trimestriels, semestriels, annuels) sont possibles.
- **Coûts de rachat** : 1% de coûts de rachat, calculés sur la valeur de rachat théorique pendant les 2 premières années et 11 mois du contrat. Après cette période, il n'y a plus de coûts de rachat.
- **Transfert entre fonds** : Il est possible de demander gratuitement 2 transferts par année civile du fonds de base vers le fonds de destination ou inversement ; au-delà, un montant équivalent à 1% de la réserve transférée est imputé. Aucun frais n'est facturé pour les transferts automatiques survenus dans le cadre du fonctionnement des mécanismes de protection.
- **Mécanisme de protection optionnels** : 0,40% par année sur la réserve du fonds concerné et liés aux mécanismes de protection actifs.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.



En cas de décès de l'assuré :

- **Capital** : le capital-décès est versé au bénéficiaire en cas de décès
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier. Des droits de succession peuvent être dus en cas de décès de l'assuré.



Tous les coûts maximum ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

## Liste des fonds disponibles

Les fonds de base disponibles au sein du Smart Fund Plan sont les suivants : AG Life Stability / AG Life Balanced / AG Life Growth / AG Life Equities World / AG Life Equities Euro / AG Life Climate Change / AG Life Equity World Aqua / AG Life Equity Best Selection World / AG Life Equity World Guru.

Le fonds de destination disponible au sein du Smart Fund Plan est le suivant: AG Life Quam Bonds.





# Politique d'investissement durable

## Caractère durable de tous les fonds

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (appelés facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. L'analyse de ces facteurs fait partie intégrante de notre processus d'investissement notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés. Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable est disponible sur [le site d'AG \(https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/ag-dans-la-societe/engagement-societal/investissement\)](https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/ag-dans-la-societe/engagement-societal/investissement).

En intégrant les facteurs ESG, l'objectif d'AG est de minimiser l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit.

## Fonds axés sur les caractéristiques écologiques et sociales

Les fonds sont : AG Life Climate Change.

Afin de refléter le caractère durable et socialement responsable du produit, différentes stratégies sont implémentées telles que l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (utilisation e.a. de score de risques ESG), l'exclusion d'activités controversées [tabac, armement, charbon, énergies non conventionnelles comme les sables bitumineux et le gaz et le pétrole de schiste, ...] et d'entreprises ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact), l'approche dite "Best-in Class" et l'actionnariat actif. Les différentes stratégies implémentées sont décrites dans le cadre spécifique d'investissement durable et responsable de ces produits qui se trouve [sur le site d'AG \(https://www.aginsurance.be/Retail/fr/Documents/Cadre-particulier-Assurances-de-placement-Branche-23.pdf\)](https://www.aginsurance.be/Retail/fr/Documents/Cadre-particulier-Assurances-de-placement-Branche-23.pdf).

## Fonds axés sur une économie plus durable

Les fonds sont : AG Life Equity World Aqua.

Afin de sélectionner les entreprises qui s'attaquent aux problèmes liés à l'eau et contribuent à accélérer la transition vers un monde plus durable, le gestionnaire du fonds sous-jacent applique sa politique d'investissement durable qui prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. L'analyse ESG s'applique à au moins 90% des émetteurs en portefeuille. La thématique suivie conduit à une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement, à savoir les sociétés à grande et moyenne capitalisation sur les principaux marchés des pays développés. La stratégie comprend également un programme d'engagement actif auprès des sociétés sur une série de facteurs ESG, ainsi que l'exercice du droit de vote par procuration. Des mesures et des rapports d'impact sont disponibles sur le site du gestionnaire et constituent des preuves, après l'investissement, de l'intention de contribuer à accélérer la transition vers une économie plus durable.

